

Visite médicale du travail

Par Boujmah, le 06/06/2019 à 03:37

Je suis cariste ,j'ai un contrat jusqu'au 20/03/2020,ma visite médical était jusqu'au 29/05/2019.mon intérim n'a pas fait le nécessaire à temps .je me trouve suspendu jusqu'au 12/06/2019 Car je ne peut pas avoir d'autorisation de conduite interne.que dois j faire pour être payer .